



Les métiers et les formations du travail social

Éducateur technique spécialisé Diplôme d'Etat de niveau II, grade licence

L'éducateur technique spécialisé exerce des fonctions éducatives auprès de publics diversifiés :

- enfants.
- adolescents.
- adultes ou adultes vieillissants en situation de handicap, de précarité, en difficulté sociale et familiale, de dépendance et/ou en souffrance physique ou psychique ou inscrits dans un processus d'insertion ou de réinsertion socioprofessionnelle ou en prévention de la marginalisation.

Il élabore des parcours d'insertion, met en œuvre des actions de formation professionnelle et assure l'encadrement technique d'activités professionnelles. Il effectue l'ensemble de ce travail grâce à des compétences acquises dans le cadre d'une formation technique et/ou d'un exercice professionnel à caractère technique antérieur ainsi qu'à une bonne connaissance du monde du travail.

L'éducateur technique spécialisé exerce au sein d'une équipe pluriprofessionnelle.

Où s'exerce le métier?

Collectivités locales, associations, entreprises, établissements publics, les trois fonctions publiques (Etat, Hospitalière, Territoriale)...

Entreprises adaptées, établissements et services d'aide par le travail (ESAT), foyers de vie, centres de rééducation professionnelle ou fonctionnelle, instituts médico-éducatifs (IME), instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques (ITEP), chantiers éducatifs, entreprises, chantiers et ateliers d'insertion, centres d'adaptation à la vie active, établissements d'accueil pour personnes âgées...

Quels sont les débouchés?

Les éducateurs techniques spécialisés peuvent exercer dans le secteur privé ou dans le cadre d'une des trois fonctions publiques

Quelles sont les possibilités d'évolution de carrière ?

Avec quelques années d'expérience et une formation complémentaire, l'éducateur technique spécialisé peut assurer la responsabilité d' un service ou diriger un établissement.

Les ETS peuvent aussi poursuivre une formation supérieure pour préparer :

- le certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS);
- le diplôme d'Etat d'ingénierie sociale (DEIS)
- le certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de chef de service d'intervention sociale (CAFDES)

Le diplôme d'éducateur technique spécialisé

Diplôme requis et conditions d'admission

Peuvent être admis en formation les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes: *a)* Etre titulaire du baccalauréat;

- b) Etre titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau IV;
- *c)* Bénéficier d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels, en application de l'article L. 613-5 du code de l'éducation.

A partir de la rentrée 2019, les modalités d'accès à la formation sont les suivantes :

- Dossier constitué par le candidat
- Entretien destiné à apprécier l'aptitude et la motivation du candidat à l'exercice de la profession

	Formation initiale (y compris apprentissage)	Formation continue (y compris contrat de professionnalisation)
Modalités d'inscription	Parcoursup	Envoi du dossier à l'établissement de formation
Modalités d'admission	Dossier dématérialisé + entretien	Dossier + entretien

Les aptitudes pour s'engager dans la formation

- 1. Intérêt pour les problèmes humains et sociaux
- 2. Posséder un métier de base
- 3. Sens de l'écoute
- 4. Capacié à travailler en équipe
- 5. Goût pour la transmission des savoirs

Durée et contenu des études

La formation se déroule sur 3 ans en alternance :

- 1200 heures d'enseignement théorique
- 1960 heures (56 semaines) de formation pratique).

Elle comprend des enseignements théoriques, méthodologiques, appliqués et pratiques, un enseignement de langue vivante étrangère et un enseignement relatif aux pratiques informatiques et numériques.

Le référentiel de formation est constitué de quatre domaines de formation :

- DF 1 : Accompagnement social et éducatif spécialisé 450 heures
- DF 2 : Conception et conduite d'un projet éducatif et technique spécialisé 350 heures
- DF 3: Communication professionnelle 200 heures
- DF 4: Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux 200 heures

Ces quatre domaines de formation sont traversés par l'unité de formation « initiation à la méthode de recherche »

Modalités particulières

A l'entrée en formation, les candidats font l'objet d'un positionnement des acquis de leur formation et de leur expérience professionnelle. A son issue, ils peuvent bénéficier d'un allègement de formation dans la limite d'un tiers de la durée de la formation. A cela peut s'ajouter, le cas échéant, une dispense de formation liée au socle commun (DF3 et DF4) pour les candidats déjà titulaires d'un autre diplôme d'Etat du travail social du même niveau.



Le diplôme d'éducateur technique spécialisé

La formation est sanctionnée par le Diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé (DEETS) délivré par le ministère chargé des affaires sociales et le ministère chargé de l'enseignement supérieur.

L'obtention du diplôme est subordonnée à la validation des quatre domaines de compétences. Chacun des domaines est validé, en totalité ou en partie, en cours de formation.

La certification comprend 8 épreuves (2 dans chacun des 4 domaines de certification).

Durant la formation, chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens sur la base de 30 crédits pour l'ensemble des unités d'enseignement d'un semestre (soit 180 crédits ECTS pour les 6 semestres).

Aides financières

En fonction de la situation financière de l'étudiant ou de sa famille, des bourses d'étude peuvent être attribuées par les conseils régionaux.

A savoir

Pour les formations pratiques dans l'Union européenne, le programme ERASMUS+ peut être utilisé pour financer en partie les frais de formation pratique (stage) à l'étranger (pour plus d'information, consulter le site https://info.erasmusplus.fr/19-erasmus.html).

Le diplôme est accessible par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Jusqu'en 2021, la VAE permet d'obtenir un diplôme d'Etat non réformé (comme pour les étudiants entrés en formation avant le 1^{er}septembre 2018).

L'accès au diplôme réformé via la VAE sera possible à partir de la session 2021.

Dossier à retirer auprès de l'ASP: Délégation VAE- service recevabilité 15, rue Léon Walras 87017 Limoges cedex 1.

Centre d'appel : 0810 017 710 service 0,06 €/min + prix d'appel

https://vae.asp-public.fr

Pour en savoir plus

Vous pouvez vous adresser à la DRJSCS de votre région ou à un établissement de formation préparant au diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé

